Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 1er MAI.

FEUILLETON.

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIÈCLE.

ROMAN PAR CHARLES BLAC.

DEUXIÈME PARTIE.

LE COFFRET.

—II—Suite.

Le marquis tendit la main à l'homme d'affaires, une petite main fine, blanche, diaphane, qu'il porta en tremblant jusqu'à ses lèvres.

La vieille dame, toujours entêtée, entrevoyait quelque dégoût; elle ne soupçonna point que l'émotion qui venait d'opérer chez eux un rapprochement.

Elle apposa sa signature, sans lire le récépissé de M. Martinet; cet acte de confiance indiquait bien qu'il n'existait pas, entre elle et l'homme intègre qui la servait, de lien de sang. Cependant, lorsqu'il l'apporta, elle éprouva un serrement de cœur inexplicable, une angoisse profonde. Il lui sembla que de leur jeune demande pour le mariage de sa signature allaient être huit siècles; elle eut peur de mille fantômes qu'elle n'avait pas entrevus d'abord. M. Martinet pouvait mourir d'ici là, et l'argent lui serait réclamé; elle, et elle ne pourrait à son tour en disposer. Et puis, cet homme que l'aïeule, ordinairement si non bienveillante, préférait aux nues, dont l'abbé Carpentier, un digne prêtre, faisait l'éloge, lui inspirait une crainte vague, un malaise subit vraisemblablement elle essayait de se soustraire.

Elle se reprochait d'avoir agi avec imprudence, sous l'empire d'un aveuglement qui avait jeté dans le trouble. Elle se disait que tant il est vrai, que le duc de La Coste n'était point dû, pas encore descendu d'un trône, pour mettre à exécution une [illegible] méditée à une heure d'inquiétude. Elle n'avait pas hésité sur la parole d'un homme [illegible] et reconnu [illegible]; et la chose faite l'épouvantait.

Mariée à un homme plus âgé qu'elle, la jeune fille n'avait rencontré dans de La Coste [illegible] qu'il était sédéraient, et pensait d'amour avec la conviction d'un cœur épris. Quelles [illegible] les causes de ses chutes? Nous [illegible] pas le savoir; les remords qui la [illegible] ne sauraient surprendre. Son mari [illegible] point, quoique le monde l'eût dévisagée de déconcerté. Il était commandant de vaisseau, il revint de Crimée ayant un bras de moins; elle lui consacra un vif, [illegible] ses soins avec ceux que réclamait sa fille, et vécut triste et pleure, après de l'enfant dont le vrai père ne la [illegible] pas, et que l'autre regardait grandir, avec l'affection brutale et tendre des vieux marins.

Elle avait eu à une passion, alors que le duc n'éprouvait qu'un caprice; le mépris tua l'amour, mais le remord le fit à jamais inconsolable.

[illegible] avec M. de La Coste, [illegible] une correspondance; elle n'en [illegible], mais soit que le duc eût par prudence détruit ses lettres, soit qu'il eût un moyen de ne pas s'en défaire, il n'eut ce qu'on lui rendait, et cet l'indifférence ne pouvait s'expliquer sur son incroyable figure d'agir. Longtemps elle [illegible] cette inquiétude douloureuse, qui mêle de l'indignation de ne plus estimer celui qu'on a tendrement aimé; puis les années amenèrent le calme, et elle ne voulut plus se souvenir.

La menace de duc, une liaison, fut donc une surprise; d'où pourquoi elle trouva faible la pauvre femme. Le [illegible] de sa vie, livré à un inconnu [illegible] qui devait le rapporter; le [illegible] qu'elle s'efforçait de rejeter à fond de vertu et d'abnégation, [illegible] premier venu, c'était désorganisant autant qu'impossible; elle en eut comme un cauchemar, et, pour s'y soustraire, elle vivra.

Elle avait désormais un maître; elle appartenait à M. Martinet, un honnête homme, disait-on.

Elle s'agenouilla et pria Dieu que cela fût.

Tout à coup deux bras entourèrent son cou, des lèvres fraîches et roses se posèrent sur son front, et une douce voix lui dit.

—Maman, dis-moi ce que tu demandais à Dieu, pour que je te gronde.....

—Tais-toi, méchante.

Mais les deux [illegible] adhérent plus encore sur un [illegible], et se rapprochèrent avec amour. Elles s'admirèrent réciproquement autant qu'elles s'aimaient.

—Où est donc ton amie? demanda la mère.

—Elle est partie subitement, prétendant qu'elle sentait venir une migraine affreuse. Je l'ai fait reconduire par ma femme de chambre, qui nous donnera de ses nouvelles sitôt son retour. Pauvre Aline! ajoute la jeune fille avec une affectueuse compassion.

—A-t-elle donc quelque chagrin?

—Tu sais bien, mère, que son cousin Adrien de La Coste ne l'aime pas. Comprends-tu qu'on puisse ne pas aimer Aline, pauvre? si bonne, si belle.....Mais qu'as-tu donc? comme tu pâlis.

—Une douleur au cœur, chère petite; un rien.

Le nom de celui qu'elle jugeait être un misérable, devenait dans la bouche de sa fille une torture intolérable, que la marquise n'est point la force de cacher complètement.

Le duc de La Coste était loin d'être ce qu'elle supposait cependant. Débauché, vicieux, il avait compromis la fortune de son fils aînée; il songeait à la réparer par un riche mariage; mais de là, à l'infamie qu'en lui prêtait, il y avait un abîme qu'il ne devait point franchir. Il pouvait compromettre une femme par légèreté, non par calcul; il était incapable de la menacer. Mais M. Martinet avait jugé celle qu'il voulait frapper; il savait qu'elle ne demandait point d'explications, qu'elle ne ferait point de reproches, et il espérait, en chargeant un autre de son crime, rester dans l'ombre, sans songer que Dieu l'y regardait.

III

AMOUR ET DÉVOUEMENT.

Aline de Sana, enfermé mystérieusement avec Victoire de Menneville, se prêtait en vain aide à la fantaisie de celle-ci, qui prétendait une apparaît à un [illegible] dont c'était la fête le lendemain. Un [illegible] brodé de cuir et de soie, n'attendait plus que le chiffre de la marquise pour être terminé, et les deux jeunes filles se trouvaient assez embarrassées, n'ayant point de modèle de ce chiffre, qu'elles voulaient enlacé de fleurs.

Victoire se souvint tout à coup que, sur la couverture d'un album, le nom de sa mère, bien dessiné, pourrait la guider.

L'album en question se trouvait dans un petit boudoir, attenant au salon, où parfois la marquise se reposait et faisait la lecture. Aline s'y rendit, avec l'intention de prendre l'album s'il n'y avait personne, et de le dérober sous un prétexte quelconque, si elle y rencontrait Mme de Menneville.

Le boudoir était vide, mais l'on causait dans le salon; la jeune fille marcha doucement sur les pointes de ses [illegible] pour ne point être entendue. Le nom du duc de La Coste, en arrivant jusqu'à elle, l'arrêta subitement.

Prononcé sans doute par l'épithète de misérable [illegible] dans la bouche de la marquise, qui le prononçait sans doute pour la première fois de sa vie de femme.

Aline ne rebondissa point à le sentiment qui la fit succéder. Elle aimait Adrien, dont le noble cœur l'avait séduite, plus encore que ses avantages physiques; on accusait son père, elle voulait savoir pourquoi. Il s'était de cette calomnie une grande douleur, un trouble profond, une certitude amère: M. de La Coste était un homme [illegible]! Quelle douleur pour Adrien! Si la victime de cet homme se trouvait être la marquise de Menneville, la tante de Victoire, sa meilleure amie. Certes, il y avait pour elle des points obscurs dans cette affaire, dont elle pressentait plus qu'elle ne comprenait l'infamie, mais il en ressortait une chose claire et désolante, c'est qu'une femme honnête, une mère de famille était menacée par un homme, dont elle avait tout à craindre, puisqu'elle l'estimait et l'était.

Quand la marquise donna la signature à l'inconnu qui la demandait pour la sauver, Aline [illegible] pas [illegible] qu'elle remettait un jour pour son oncle, à la veuve de Mathilde de Johannes: un cadeau. Mais, dans cette circonstance comme dans l'autre, que pouvait-elle pour prévenir un malheur dont elle n'avait que le pressentiment?

Avant que M. Martinet eût quitté la maison, elle retourna à sa place de son amie, et lui fit [illegible] qui la forcait à se retirer. Quand elle arriva chez elle, Mme de Sana se disposait à venir la rejoindre. Elle vit à l'attitude des traits de sa fille qu'il s'était passé quelque chose de grave, mais elle n'eut pas besoin d'interroger. Aline, vaincue, se jeta dans les bras de sa mère en [illegible] qu'elle avait entendu.

Un qui avait échappé à l'enfant était comme de la mère, car elle fut que plus inquiète. La fête du son amie n'était pas [illegible] l'éloigner d'elle; plus tard, on en vint à la longue et [illegible] [illegible] [illegible]